

CTL Emplois du 12/01/2021

Madame la Présidente,

Alors que la DGFIP représente seulement 4,2 % des effectifs de la Fonction Publique d'Etat (FPE), elle participe à hauteur de 42,72 % pour les suppressions d'emplois dans cette même FPE.

Pour FO DGFIP, le NRP et les suppressions d'emplois sont liés, dans le cadre d'un processus d'industrialisation et de massifications des tâches.

Nous revendiquons donc le retrait du NRP et l'arrêt des suppressions d'emplois. 1800 emplois sont donc supprimés à la DGFIP au titre de 2021, dont 8 dans les Pyrénées Orientales
1600 autres suppressions sont d'ores et déjà prévues pour 2022

S'attaquer ainsi à notre administration alors que ses agents sont à la manoeuvre pour soutenir l'économie et accompagner les usagers est un non sens et relève de la provocation.

Manifestement le quoi qu'il en coûte répété à l'envie se décline par coûte que coûte quand il s'agit de continuer à saigner les effectifs de la DGFIP
Pour mémoire, depuis 10 ans notre administration a déjà dû supporter 22000 suppressions d'emplois.

Pour couronner le tout, pendant le dernier confinement, la DGFIP a mis les bouchées doubles sur les réformes en programmant des fermetures et des déménagements de services sur fond de crise sanitaire.

Alors qu'en 2020 le PIB devrait être en repli de 11%, les aides octroyées, près de 470 Milliards d'Euros, hors plan de relance, pèsent lourdement sur les comptes publics.

Il est dès lors étonnant que le contrôle fiscal ne reste pas une priorité, car certaines fraudes sont totalement indépendantes de la crise sanitaire, et l'on pourrait ainsi renflouer les caisses de l'Etat.

Le contrôle fiscal est d'autant plus affaibli, qu'il a été mis en sommeil pendant le premier confinement et qu'aujourd'hui le contrôle concernant le fonds de solidarité est chronophage.

Raison de plus pour renforcer cette sphère.

Et pourtant à l'image du choix du Gouvernement en la matière, la DDFIP 66 supprime un poste en BDV et un autre au PCE , ce qui semble contradictoire avec les besoins du Pays.

Quant à la suppression d'un poste à l'EDR, cela devient habituel.

C'est selon nous une erreur psychologique majeure car lorsqu'un poste est en souffrance, s'il sait que l'EDR existe, il peut toujours espérer un renfort à un moment donné.

Lorsque l'EDR devient peau de chagrin, on tue non seulement l'emploi, mais aussi l'espoir de tout un collectif.

Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail au cours de cette séance sur les conséquences concrètes des suppressions d'emplois présentées dans le document de travail relatif à ce CTL.